

Fiche 66

Démographie mondiale

Repères

1900 : Population mondiale : 1 milliard

1950 : 2,5 milliards

1974 : Conférence sur la population mondiale à Bucarest

1984 : Conférence de Mexico

2008 : Population mondiale : 7 milliards

Projections 2025 : 8,5 milliards

Projections 2050 : 9 à 10 milliards

Estimée à environ un milliard d'hommes au début du XX^e siècle, la population mondiale est passée à 2,5 milliards en 1950 pour se situer, en 2008, aux environs de 7 milliards.

Cette croissance exponentielle est surtout porteuse de très forts déséquilibres. Ce sont essentiellement les continents latino-américain et surtout africain, jadis sous-peuplés, qui représentent désormais la part prépondérante de l'explosion démographique mondiale. C'est essentiellement la chute de la mortalité qui peut expliquer ce phénomène, conjugué, bien sûr, à la persistance de très forts taux de natalité. L'amélioration des conditions sanitaires – due en bonne partie aux vaccinations massives et aux soins apportés par la colonisation et l'aide humanitaire massive par la suite – en est en bonne partie le facteur explicatif essentiel.

Selon les projections des Nations unies, à ce rythme, la population mondiale devrait atteindre le chiffre de 8,5 milliards en 2025 puis se situer entre 9 et 10 milliards en 2050.

La question de la très forte natalité dans les pays en développement reste par conséquent centrale, à plus forte raison lorsque l'eau, les produits agricoles et les matières énergétiques non renouvelables vont devenir des biens de plus en plus rares en termes économiques. Pour la première fois, cette question a été posée en 1974 à Bucarest, lors d'une conférence sur la population mondiale organisée sous l'égide des Nations unies. À cette occasion, les pays du Sud ont perçu les politiques de contrôle de la natalité comme des atteintes à leur souveraineté, voire à leurs fondements culturels et religieux. À ce moment, le président algérien, Houari Boumediene, lance cette phrase sombre et prophétique : « Un jour, des millions d'hommes quitteront les parties déshéritées de la planète pour gagner les terres riches de l'hémisphère Nord relativement accessibles. Et cette invasion ne sera

ni fraternelle, ni même pacifique... » En 1976, le romancier français Jean Raspail publie *Le camp des saints*, où il décrit la submersion démographique de l'Occident par le tiers-monde, appuyée par la mauvaise conscience occidentale et le « sanglot de l'homme blanc ». En 1984, lors d'une nouvelle conférence tenue à Mexico, les États-Unis démontrent, une fois de plus, leur singulière vision des choses à court terme, fondée sur un pragmatisme tenant lieu de stratégie tous azimuts : selon eux, seule l'extension infinie du marché tiendra lieu de régulateur démographique, et il n'est alors pas question, eu égard aux convictions profondes des Administrations alors au pouvoir, de promouvoir l'avortement.

Certains pays, cependant, mettent en place des politiques de contrôle des naissances. En Inde, dans les années soixante-dix, sont pratiquées plusieurs millions de stérilisations volontaires. Cependant, celles-ci n'auront aucun impact, et l'Inde rattrapera, durant le siècle actuel, le colosse démographique chinois. La Chine, pour sa part, a sans doute mis en place le système anti-nataliste le plus rigoureux qui soit. L'enfant unique fait désormais figure de modèle familial. Des pénalités financières ont été édictées contre les familles de plus de deux enfants. Cependant, ce contrôle est peu opérant en zone rurale, et, aujourd'hui, le taux de fécondité, en Chine, se situe aux alentours de 2,5 enfants par femme. Actuellement, la Chine compte près de 1,4 milliard d'habitants.

Cette croissance démographique mondiale s'accompagne également d'un très fort exode rural. Depuis 2005, les experts démographiques mondiaux estiment que la population citadine est désormais majoritaire. Ainsi, en 2030, Mexico pourrait atteindre 40 millions d'habitants.

Dans les pays occidentaux, la population voit son taux de croissance décroître régulièrement et, surtout, son vieillissement s'accélérer, à tel point que l'on parle désormais de « papy-boom ».

Conséquence de ce déséquilibre : une immigration toujours plus forte des pays du Sud vers les pays développés, remettant en question les équilibres politiques, économiques, sociaux et culturels.

Bibliographie

Jacques Vallin, *La population mondiale*, La Découverte, 1992.

Jean-Claude Chesnais et Jean-Claude Chasteland (dir.), *La population du monde : géants démographiques et défis internationaux*, INED, 2003.

Migrations internationales

Repères

1815 à 1914 : 50 millions d'Européens quittent le continent

2018 : 35 millions d'immigrés non communautaires dans l'Union européenne

Le fait migratoire, au plan mondial, s'est véritablement amorcé avec le « désenclavement planétaire » décrit par l'historien Pierre Chaunu avec la découverte des Amériques à la fin du XV^e siècle. Cependant, après avoir été pendant plusieurs siècles la principale source d'émigration dans le monde, l'Europe est aujourd'hui la principale région d'arrivée des flux migratoires, avec les États-Unis, le Canada et l'Australie.

Certains pays se sont même formés, quant à leur population, à partir d'un apport migratoire massif, à l'image des États-Unis, « nouvelle frontière » et « État-monde » par excellence. Une politique de quotas n'interviendra que dans les années vingt. Aujourd'hui encore, près d'un migrant légal sur deux, dans le monde, rejoint les États-Unis en tant que terre d'accueil. Le nombre d'immigrés illégaux – principalement des Hispaniques – est estimé en 2008 à 12 millions.

L'Europe, pour sa part, a vu près de 50 millions de ses ressortissants s'expatrier entre 1815 et 1914. Aujourd'hui, l'Europe est devenue une zone très largement ouverte à l'immigration, à plus forte raison depuis que les traités européens – en premier lieu celui d'Amsterdam en 1999 – ont transféré à l'Union européenne les compétences essentielles en matière de flux migratoires. Le nombre d'étrangers – en situation régulière – dans les pays européens est aujourd'hui de près de 20 millions. Auxquels il faut ajouter plusieurs millions de clandestins, qui bénéficient régulièrement – en Espagne, en Italie, en France – de mesures de régularisation massives. La circulation des migrants à l'intérieur de l'espace européen est de surcroît facilitée depuis la signature des accords de Schengen en 1985. Après la chute du mur de Berlin, une nouvelle immigration, en provenance d'Europe de l'est, s'est développée en Europe occidentale.

À l'avenir, le phénomène migratoire ne fera que s'accroître, pour devenir sûrement un phénomène sociologique majeur. Le déséquilibre démographique Nord-Sud ne fera que s'accroître, faute de provoquer une baisse de la natalité sensible dans les pays du Sud, et en premier lieu en Afrique, et pour les Européens de se doter d'instruments efficaces de maîtrise des flux. De là, les sociétés occidentales subiront de très importantes modifications culturelles et identitaires. La

multiplication de sociétés multiculturelles et pluriethniques pèsera à coup sûr sur la structuration des relations internationales. Dans le même moment, dans un contexte de compétition économique internationale effrénée, l'immigration – de travail – est régulièrement évoquée par les milieux mondialistes et ultralibéraux comme une « variable d'ajustement » destinée à jouer à la baisse sur les salaires et les coûts de production.

Bibliographie

Rapport : *De l'Oural vers l'Atlantique, la nouvelle donne migratoire*, Éditions du Conseil de l'Europe, 1992.

Fiche 68

Prolifération et non-prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques

Repères

1925 : Protocole de La Haye sur les armes chimiques

1956 : Création de l'AIEA

1^{er} juillet 1968 : Signature du TNP

10 avril 1972 : Convention prohibant les armes biologiques

13 janvier 1993 : Convention de Paris sur l'interdiction de l'arme chimique

Septembre 1996 : Traité TICE sur l'interdiction des essais nucléaires non miniaturisés

Les cinq États membres permanents de Conseil de sécurité ont eu, tel Prométhée dérobant le feu aux dieux dans la mythologie grecque, conscience que leur détention d'un autre feu, le feu nucléaire, le feu absolu, leur conférait des responsabilités incommensurables à l'égard de l'avenir, voire de la survie de la planète. La maîtrise d'armes chimiques, puis d'armes biologiques, ne fit qu'accroître la responsabilité. Ainsi, toujours dans le sens de l'imaginaire grec dont la sagesse fut moins partagée par la suite, les Cinq Grands décidèrent de contrôler au maximum l'accès au feu nucléaire, traçant des limites technologiques et juridiques étanches entre son utilisation civile et son instrumentalisation à des fins militaires.

Dès lors, ce véritable « Directoire des Cinq » va s'attacher à circonscrire la prolifération : sur le plan qualitatif, d'abord, en surveillant étroitement la diffusion des technologies d'enrichissement de l'uranium (utilisé à 3% au plan civil, il exige un taux de 85% pour son utilisation à des fins militaires); mais également dans un sens quantitatif, en limitant étroitement – c'est-à-dire en théorie à eux-mêmes – le cercle extrêmement restreint des nations autorisées à détenir l'arme absolue.

Dès la Seconde Guerre mondiale, l'arme nucléaire est au cœur des débats stratégiques. L'Allemagne hitlérienne y travaillait et, si le conflit s'était prolongé d'une année ou deux, aurait, selon nombre d'experts, pu utiliser une bombe atomique, ce qui, aurait considérablement changé – en premier lieu en Europe – les contours du « second XX^e siècle ». En août 1945, en les utilisant pour la première fois contre les populations japonaises, les États-Unis – qui n'ont jamais informé leurs alliés de leurs intentions à ce sujet – se sont déjà réservé un premier « droit d'entrée » dans le « club nucléaire ». Pourtant, en 1946, par l'intermédiaire du plan Baruch,

ils proposent aux Nations unies de placer l'arme nucléaire sous contrôle international exclusif. Projet qui sera vigoureusement combattu par l'Union soviétique, qui travaille alors à obtenir sa propre force de frappe, appelée à devenir l'« assurance-vie » du monde communiste. En effet, en 1949, l'URSS de Staline fait exploser sa première bombe atomique. En 1952, la Grande-Bretagne annonce à son tour avoir réalisé la fabrication d'une arme atomique, tandis que la France, qui vient de se doter du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), a entrepris à son tour de la maîtriser.

Pendant leur monopole nucléaire stratégique, les États-Unis comprennent alors qu'il faut freiner l'accès généralisé à l'arme atomique, en un mot la prolifération nucléaire. C'est pourquoi, en décembre 1952, à la suite d'un discours du président Eisenhower devant l'Assemblée générale des Nations unies, est créée l'Agence internationale de l'énergie atomique, aux fins de contrôler la transmission d'informations en matière d'armes atomiques. Ce qui n'empêche nullement la France (en 1960) puis la République populaire de Chine (en 1964) d'accéder à leur tour au feu nucléaire. À ce moment, certains pays ont renoncé à l'arme nucléaire: le Canada, en 1950, par sa volonté unilatérale; l'Allemagne, l'Italie et le Japon, par la contrainte, par le biais de clauses introduites dans les traités de paix.

Cependant, devant la diffusion du progrès technologique, les nations nucléaires comprennent qu'il est alors temps de réguler l'accès nucléaire, en établissant une distinction bien claire entre nucléaire civil et nucléaire militaire. Ainsi, le 1^{er} juillet 1968 est signé le traité de non-prolifération nucléaire (TNP), entrant en vigueur le 5 mars 1970. Tous les États ayant prouvé – notamment par une explosion – leur détention de l'arme atomique avant le 1^{er} janvier 1967 doivent s'engager à ne jamais transférer toute technologie nucléaire militaire à des pays ne maîtrisant pas encore celle-ci. Quant à ces derniers, s'engageant à ne pas acquérir l'arme nucléaire, ils doivent néanmoins pouvoir bénéficier de toute aide des pays nucléarisés aux fins d'acquérir la technologie à des usages civils exclusifs.

Cependant, trois pays majeurs, au plan stratégique, dans leurs régions respectives, refuseront toujours de parapher le traité de non-prolifération: Israël, l'Inde et le Pakistan. L'Inde (en 1974) et le Pakistan (en 1998) annonceront leurs premières explosions respectives, dans le contexte d'adversité mutuelle qu'elles connaissent depuis 1947. Quant à Israël, la possession de l'arme atomique, dans la sémantique stratégique, ne sera jamais que sous-entendue, afin d'ôter tout prétexte aux pays arabes d'y accéder.

L'Agence internationale de l'énergie atomique s'est vue reconnaître, dans le traité de non-prolifération nucléaire, toutes les prérogatives pour contrôler la bonne mise en marche des accords internationaux dans ce cadre. L'AIEA régule l'ensemble des programmes de diffusion du nucléaire civil, tout en vérifiant si celui-ci n'est pas détourné dans un sens militaire.

Cependant, le TNP a parfois montré ses limites, notamment quant à sa crédibilité et son équité: les puissances nucléaires ont également dû faire la preuve de leur bonne volonté. Ce fut l'objet, surtout, du traité d'interdiction complète des essais

nucléaires (TICE), conclu en septembre 1996 lors d'une conférence tenue à Genève. Seuls sont désormais admis les essais nucléaires miniaturisés en laboratoire.

Sur un plan purement géographique, cette fois-ci, ont été proclamées zones d'interdiction d'armes nucléaires certaines régions spécifiques de la planète. Dès 1959, le traité de Washington relatif à l'Antarctique interdit toute activité militaire – donc nucléaire – sur le sixième continent. En 1971, un traité international interdit tout dépôt d'armes nucléaires au fond des mers. Les traités de 1969 sur l'espace puis de 1979 sur la lune et les autres corps célestes bannissent toute utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins nucléaires. En 1979, le traité de Tlateloco fait de l'Amérique latine une zone totalement dénucléarisée (y compris pour la France et la Grande-Bretagne, puissances nucléaires par ailleurs). Le 6 août 1985 est conclu le traité de Rarotonga, visant à la dénucléarisation à terme du Pacifique Sud. Le traité de Bangkok, en décembre 1995, fait de l'Asie du Sud-Est une zone exempte de l'arme nucléaire. Enfin, l'Afrique dans son ensemble, par le biais du traité du Caire, en avril 1996, a renoncé à son tour à l'arme atomique. Ce qui signifie que, inversement, l'ensemble des États signataires de ces traités de renonciation doivent pouvoir recevoir l'assistance des puissances nucléaires pour mener à bien leurs programmes strictement civils.

Cependant, le système de non-prolifération introduit par le TNP a révélé nombre de failles importantes. Les pays communistes – principalement l'Union soviétique et la Chine – ont depuis longtemps exporté des matières nucléaires vers la Corée du Nord, l'Afghanistan, le Pakistan ou l'Algérie. Surtout, le Pakistan, qui se targue de posséder la « bombe atomique islamique », par le biais de son initiateur, Abdul Qader Khan, a diffusé nombre de produits nucléaires à la Libye, à l'Iran et à des groupes islamistes en Malaisie.

C'est pourquoi il est plus facile pour l'AIEA d'agir directement sur les initiatives des États. Récemment, l'accent a notamment été mis sur deux pays particuliers : l'Irak et la Corée du Sud.

À la suite de la première guerre du Golfe, en 1990-1991, les États-Unis ont fait adopter par le Conseil de sécurité des Nations unies la résolution 687, qui exige de l'Irak la destruction de toute arme de destruction massive ; en fait, de tout missile d'une portée supérieure à 150 km. Par la suite, la résolution 707 impose un contrôle continu de l'AIEA sur l'ensemble des installations irakiennes présumées suspectes. Pour accentuer la pression sur le régime de Saddam Hussein, un embargo terrestre, maritime et aérien particulièrement rigoureux est imposé aux Irakiens. Il se soldera par plusieurs dizaines de milliers de morts, du fait des privations alimentaires et des limitations d'accès aux soins. Alors que les inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique en Irak – et en premier lieu leur principal responsable, le Suédois Hans Blix – ont affirmé à maintes reprises que l'Irak ne représentait plus un danger sur le plan de ses armements, les dirigeants américains et britanniques, refusant de reconnaître la validité du travail de ceux-ci, ont entamé la seconde guerre d'Irak, en mars 2003.

La Corée du Nord, pour sa part, a soufflé le froid et le chaud depuis le début des années 90. Pays communiste, la Corée du Nord voit sa population connaître la faim et les privations. Le programme nucléaire, en contravention avec ses engagements du TNP, était alors, au gré des discussions, destiné à servir de monnaie d'échange contre un programme international d'aide alimentaire d'urgence. Cependant, en 2002, il est avéré que la Corée du Nord n'a cessé de renforcer son programme nucléaire avec l'aide du Pakistan. Pyongyang décide alors de rompre tout contact avec l'AIEA et, surtout, se retire du traité de non-prolifération. En octobre 2006, en affirmant procéder à un premier essai sous-terrain, la Corée du Nord se hisse au rang de puissance nucléaire. Cependant, tributaire de l'aide internationale en raison de sa situation humanitaire et sanitaire catastrophique, le régime de Kim Jong Il conclut un accord en février 2006. Contre la renonciation à l'arme nucléaire – sous le contrôle étroit de l'AIEA –, la Corée du Nord recevra des fournitures régulières en pétrole et en électricité.

Cependant, entre-temps, le régime nord-coréen est soupçonné d'avoir fourni une aide à l'Iran, notamment en fournissant une technologie balistique. Actuellement, une inspection de l'AIEA menée en Syrie est chargée d'établir si le régime de Damas a lui aussi obtenu une aide nord-coréenne dans la fourniture d'un réacteur nucléaire utilisé à des fins militaires.

Le contrôle des armes chimiques est pour sa part – technologie oblige – plus ancien. Il est davantage qualitatif que quantitatif. En 1899, la déclaration de La Haye prohibe l'utilisation des gaz asphyxiants... ce qui ne sera nullement respecté durant la Première Guerre mondiale. C'est pourquoi, en 1925, le protocole de Genève interdit l'emploi de ces mêmes produits, ainsi, pour la première fois, que des armes bactériologiques. Cependant, si l'utilisation demeure prohibée, la production, elle, ne l'est pas...

Il faut attendre la convention de Paris sur l'interdiction de la production, du stockage et de l'utilisation de l'arme chimique, le 13 janvier 1993, pour que celle-ci soit véritablement déclarée « hors jeu », pour reprendre les termes de son principal initiateur, François Mitterrand. En effet, est alors créée dans cette optique une Organisation internationale pour les armes chimiques, ayant son siège à La Haye, dotée de pouvoirs d'inspections similaires à ceux de l'AIEA pour les armes nucléaires. Ainsi les inspecteurs auront-ils toute latitude pour faire détruire les installations suspectes.

De son côté, la convention du 10 avril 1972 prohibe la recherche, la fabrication et le stockage en vue de détenir et d'utiliser des armes à caractère biologique. On sait, à ce moment, que certains pays – en premier lieu les pays du bloc communiste – ont stocké des armes pouvant disséminer des maladies infectieuses telles que l'anthrax ou la variole. Cependant, la convention concernant les armes biologiques ne s'est pas accompagnée de la création de structures de vérification.